

La chambre patronale renvoyée dans ses murs sur le contrat de professionnalisation par toutes les organisations syndicales pour revoir son projet d'accord !

27 septembre 2011

Assemblée Générale
des syndicats de la
FNIC CGT. Montreuil

27 septembre 2011

Assemblée Générale
des syndicats de la
FNIC CGT. Montreuil

Le **contrat de professionnalisation** a pour principe de permettre à un jeune salarié (*de 16 à 25 ans*) de pouvoir, à travers une formation avec la reconnaissance des diplômes, acquérir une qualification et obtenir un emploi en CDI.

La chambre patronale le détourne en y incluant les + de 45 ans comme le lui permet la loi et ainsi, toucher les aides de l'État avec une exonération de cotisations sociales.

La chambre patronale voulait faire passer en force un accord inapplicable dans notre branche, mais c'était sans compter sur la riposte de toute la délégation CGT qui a argumenté et combattu le projet, point par point.

En effet, comment peut-on accepter que le contrat de professionnalisation puisse servir uniquement l'intérêt de l'entreprise sans que le jeune, ou la personne, puisse être reconnu dans une nouvelle qualification avec un emploi stable en CDI ?

Aucun emploi aujourd'hui n'existe dans les classifications de notre branche pour les contrats Pro ou CQP. La CGT a rappelé que les emplois repères n'existent plus depuis la dénonciation de l'accord de 2004 par la chambre patronale.

Ce que cette dernière a confirmé avec ironie, qu'à ce jour, effectivement aucun emploi, aucune qualification, n'existe dans les classifications de notre branche pour les contrats Pro ou CQP, alors que l'aboutissement est justement d'obtenir une qualification reconnue !

Il devient urgent de remettre en place une grille de classifications, avec des emplois repères, avec une valeur de point, pour permettre aux salariés d'avoir une évolution de carrière correcte avec une qualification et des diplômes reconnus.

Le contrat pro, tel qu'il nous est présenté, dénature la formation et accentue la précarisation des salariés avec des salaires de 50 à 75 % du SMIC selon l'âge.

Inadmissible aussi la référence au SMIC alors que nous devons reconnaître une qualification : donc la référence devrait être au minimum l'emploi classé (*s'il existe*).

La CGT exige la renégociation d'une grille de classifications avec une valeur de point et la reconnaissance des diplômes.

Les contrats pro, les CQP, font partie des revendications de la FNIC sur les salaires. Il est inconcevable de former des jeunes et de ne pas leur donner en contrepartie un salaire digne de ce nom avec la reconnaissance de leurs diplômes acquis par des années d'études.

A travail égal, salaire égal.

Les patrons de la plasturgie utilisent au maximum la loi que leur concoctent leurs amis politiques en se répartissant les bénéfices nés du travail humain de chaque salarié.

Faisons en sorte que cette richesse soit répartie d'une autre façon et taxons le capital et non les ouvriers !

Exigeons une autre répartition des richesses !

Allons chercher notre argent, notre dû !

Avec la CGT, le 11 octobre 2011, appelons à la grève dans toutes nos entreprises.

Débattons avec les salariés des moyens à mettre en œuvre pour ouvrir de véritables négociations sur les salaires pour 2012 et imposons, par la lutte, la grille fédérale.

- Le 21 septembre 2011 à Toulouse, lors du 10^{ème} anniversaire de la catastrophe d'AZF, où 31 salariés ont perdu leur vie, soyons nombreux à exprimer notre colère.

Aujourd'hui encore, trop de salariés travaillent dans la souffrance et dans des conditions de travail misérables mettant parfois leur vie en péril. La sous-traitance, la précarité, doivent laisser la place à des emplois à durée indéterminée dans l'entreprise.

- Le 27 septembre 2011, l'Assemblée Générale des syndicats de la Fédération doit être un tremplin pour préparer l'action du 11 octobre prochain.

Alors le 11 octobre 2011, arrêtons le travail, battons tous ensemble le pavé pour gagner sur nos revendications.